

Notre principale priorité est de créer un parc d'herbages dans les Prairies. Ce projet a suscité beaucoup d'intérêt non seulement de la part des députés représentant les circonscriptions fédérales de la Saskatchewan, mais aussi de la part de beaucoup de gens étrangers à la scène politique et non résidents de la Saskatchewan, qui estiment qu'il est très important d'aménager un parc d'herbages dans les Prairies afin de compléter le réseau de parcs que nous désirons tous au Canada.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est levée à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 8 heures.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA

LA PRESTATION DE FONDS POUR LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS ET DÉBENTURES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Turner: Que le bill C-4, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1^{er} janvier 1971 jusqu'au 30 juin 1972, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

[Français]

M. Godin: Monsieur le président, au moment de l'ajournement pour le dîner, j'en étais à exprimer le désir des nombreux retraités du Canadian National, qui aimeraient grandement voir augmenter leur pension. J'allais justement citer des chiffres pour prouver que la chose est possible, puisqu'à la fin de 1968 le capital du fonds de retraite au CN atteignait presque un milliard et demi.

Depuis 1952, le nombre des employés du CN est passé de 121,000 à 84,000, ce qui représente une baisse de 35 p. 100.

Par ailleurs, de 1959 à 1968, le nombre des souscripteurs au régime des pensions a augmenté de 50 à 75 p. 100, et je pense que le jour n'est pas loin où il atteindra 100 p. 100. Pour la même période, c'est-à-dire de 1952 à 1968, le capital de réserve a augmenté de 700 p. 100.

D'après le rapport financier, toujours pour 1968, sans tenir compte de la contribution des chemins de fer au fonds de pension de 41 millions, le montant des contributions des employés, plus l'intérêt sur les investissements, s'élève à \$65,880,597. Les pensions payées au cours de l'année représentent 46 millions de dollars. Si ces pensions avaient été augmentées de 25 p. 100, il resterait quand même 8 millions à ajouter au capital de réserve.

[M. Sulatkycky.]

On constate aussi que si les règlements actuels sont maintenus, il y aura à la caisse de retraite une augmentation de revenus de 50 à 55 p. 100 en 1980.

Je ne favoriserais pas une augmentation directe de 25 p. 100. Toutefois, pour éliminer toute discrimination possible, il faudrait bien examiner le règlement actuel. A cet effet, des employés du CN ont fait des recherches approfondies; ils se sont même permis de venir à Ottawa faire des recommandations aux autorités du CN. Nous retrouvons certaines de ces recommandations dans le fascicule n° 29, du 2 juin 1970, du comité permanent des transports et des communications, présidé par l'honorable député de LaSalle (M. Lessard), et je cite:

Il est recommandé que les régimes de pensions du Canadien National soient immédiatement superposés au régime des pensions du Canada, en substitution de la formule actuelle d'intégration...

Que soit abolie la pénalité prévue en cas de retraite volontaire après l'âge de 55 ans, lorsque l'addition de l'âge aux années de service atteint ou dépasse le chiffre de 85, comme il est prévu actuellement...

Que toutes les pensions présentes et futures du Canadien National soient augmentées en rapport avec l'indice du coût de la vie, et qu'une clause d'indexation soit prévue, à cette fin, dans les accords...

Que la pension de base minimum de \$300 par an, prévue au chapitre I, soit augmentée conformément à l'indice du coût de la vie, calculé rétroactivement à partir de 1949.

Que le taux actuel de 50 p. 100, applicable aux prestations versées à la veuve ou aux survivants à charge, soit aboli en faveur du paiement total de la pension à laquelle faisait droit le pensionné, de son vivant...

Que la composition actuelle de la Commission des pensions qui comprend 4 représentants de la compagnie et trois représentants des employés (présentement trois directeurs syndicaux), soit modifiée de façon à comprendre 4 représentants pour chacune des parties patronale et syndicale, plus un membre indépendant qui soit de préférence un actuaire... Que les réserves du régime de pension du Canadien National soient fixées à un montant déterminé lequel sera révisé tous les trois ans si des propositions dans ce sens s'avéraient nécessaires et applicables.

Monsieur le président, en somme, mes suggestions se résument à trois points: Premièrement, pour plus de sécurité, assurer un meilleur entretien des voies ferrées en réduisant la longueur de voie dont un groupe donné d'hommes doivent s'occuper. Deuxièmement, trouver une nouvelle méthode de financement qui, en somme, permettrait, dès le départ, une économie de 75 millions par année. Troisièmement, comme il y avait suffisamment d'argent dans le fonds de pension pour permettre le tripotage que nous connaissons, qu'on cesse de tripoter, qu'on traite les pensionnés avec tout le respect que l'on doit à ces personnes qui ont sacrifié leur vie à une entreprise de la Couronne.

• (2010)

En somme, monsieur le président, le gouvernement, les chemins de fer Nationaux, les employés, et le public y gagneront.

[Traduction]

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retenir trop longtemps les députés, mais ayant été membre du Comité des transports, et ayant été heureux d'en faire partie et d'avoir pu ainsi rencontrer certaines personnes du CN, du CP, d'Air Canada et d'autres représentants de l'industrie des transports de tout le Canada, je veux profiter de l'occasion qui m'est offerte de participer au débat.

Je constate que lorsque nous abordons le débat annuel au sujet du CN, sont présents à la Chambre surtout les